



# Union Nationale de la Presse du Congo

AUTORITE D'AUTOREGULATION DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS

Ordonnance-loi n°81-012 du 2 avril 1981 portant statut du journaliste

Personnalité juridique : ASBL n°652/CAB/MIN/J/2004 du 3 septembre 2004

11, avenue de la Presse – Immeuble Moanda – Entrée A – Appts 21-22 Kinshasa/Gombe

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°001/UNPC/BE/KKM-JZW/2026

### Déguerpissement du siège de l'UNPC/Nord-Kivu et du Centre de Presse de Goma

L'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) informe l'opinion publique nationale et internationale de la situation préoccupante que traverse sa section du Nord-Kivu, à la suite du déguerpissement de ses locaux à Goma, qui abritent également le Centre de Presse.

Ces infrastructures constituent un patrimoine institutionnel de l'UNPC. Elles ont été construites par l'UNPC avec l'appui financier de la MONUSCO, dans le cadre du renforcement des capacités des médias et de la promotion de la liberté de la presse. Elles servent d'espace professionnel neutre au bénéfice des journalistes.

L'UNPC rappelle qu'un accord avait été conclu entre la RTNC et l'UNPC autorisant l'implantation de son siège sur le site de la RTNC à Goma, en contrepartie notamment de l'accès de la RTNC/Goma à la connexion internet installée par l'UNPC. Le déguerpissement intervenu remet en cause cet arrangement et met en péril un outil essentiel de travail des professionnels des médias dans un contexte sécuritaire déjà fragile.

L'UNPC dénonce toute atteinte à son patrimoine, exprime sa vive inquiétude quant à la sécurité des journalistes et prend à témoin la communauté nationale et internationale des pressions, menaces et persécutions dont sont victimes les professionnels des médias opérant dans les zones sous occupation.

L'UNPC en appelle à la MONUSCO, aux organisations de défense des droits des journalistes ainsi qu'aux organisations humanitaires, afin qu'elles contribuent à la protection des installations de l'UNPC/Nord-Kivu et à la sauvegarde de l'intégrité physique des journalistes concernés.

L'UNPC réaffirme son engagement en faveur de la liberté de la presse et de la protection des journalistes, partout où ils se trouvent, sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Kinshasa, le 31 janvier 2026

LE SECRETAIRE GENERAL

Jasbey ZEBIA WEMBULU

LE PRESIDENT

KAMANDA WA KAMANDA-Muzembe